



## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS TARUSATE

### Délibération du Conseil communautaire du 11 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq le onze avril à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Tarusate, dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil communautaire, sous la présidence de Laurent CIVEL, Président,

**Date de la convocation** : vendredi 04 avril 2025

#### Présents :

Laurent CIVEL (RION-DES-LANDES), Jean-François BROQUERES (TARTAS), Dominique UROLATEGUI (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Patricia LOUBERE (MEILHAN), Patrick POSTIS (LESGOR), Jean-Pierre POUSSARD (BEGAAR), Christian DUCOS (SOUPROSSE), Christophe MARTINEZ (LALUQUE), Jean Didier BATBY (BEYLONGUE), Sabine DEHEZ (CARCEN-PONSON), Sylvie DUBOURG DAUGREILH (LAMOTHE), Alain DUPAU (RION-DES-LANDES), Jacques DURAND (VILLENAVE), Jacques LARRIEU (SAINT-YAGUEN), Laurent NOLIBOIS (AUDON), Michèle PROSPER (CARCARES-SAINTE-CROIX), François DUBOS (GOUTS), Francine COUDROY (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Evelyne COURROS (TARTAS), Jean-Marie DARBAYAN (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Dominique DEGOS (TARTAS), Sylvie DUFAU (SOUPROSSE), Philippe GOSSELIN (TARTAS), Virginie LABORDE (BEGAAR), Chantal MONDENX (RION-DES-LANDES), Annick SOUBIROU (PONTONX-SUR-L'ADOUR)

#### Absents :

Thierry BIBES (LE LEUY), Muriel BERGES (LALUQUE), Philippe JAMET (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Pascal LAFOURCADE (TARTAS), Vincent MARTEEL (RION-DES-LANDES), Sandrine MESPLEDE (RION-DES-LANDES)

#### Pouvoirs :

Claude LACOSTE (MEILHAN) a donné pouvoir à Patricia LOUBERE, Corinne ZELLER (TARTAS) a donné pouvoir à Laurent CIVEL

#### Représentés :

Nicolas SAUGNAC représenté par François DUBOS (GOUTS)

Nombre de membres afférents	34
Nombre de membres en exercice	34
<u>Présents</u>	26
<u>Pouvoirs</u>	2
<u>Votants</u>	28

**N° DEL20250411-008**

**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SUITE AU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025**

Le Président présente au conseil communautaire certaines demandes de subventions formulées auprès de la CCPT. Il propose, sauf cas particulier, de reconduire les montants alloués en 2024.



Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, **ADOpte A L'UNANIMITE,**

**ARTICLE 1 –**

L'octroi des subventions suivantes aux associations ci-après listées :

ADIE	4 000,00 €
ARBRE A PAIN	97 000,00 €
ASS DEP CONJOINTS SURVIVANTS	1 300,00 €
C KOI CA	7 000,00 €
COLLECTIF ACCES DES JEUNES A LA CULTURE	1 313,00 €
AMICALE DES ASSOCIATIONS D'AINES DU PAYS TARUSATE	1 000,00 €
HAPCHOT RADIO	3 000,00 €
INITIATIVE LANDES	10 000,00 €
JSPT FOOTBALL	26 000,00 €
LA CO WO	15 000,00 €
LANDES INSERTION MOBILITE (garage solidaire)	35 000,00 €
LANDES INSERTION MOBILITE (plateforme mobilité)	3 633,00 €
LIGUE ENSEIGNEMENT DES LANDES	15 000,00 €
LIRE SUR LA VAGUE	2 000,00 €
OFFICE TOURISME PAYS TARUSATE	91 000,00 €
WIPSEE - MAISON DE L EUROPE DES LANDES	1 500,00 €
SECOURS CATHOLIQUE	1 500,00 €
ASSOCIATION PALOUME	900,00 €
ASSOCIATION DON DU SANG TARTAS	800,00 €
ASSOCIATION DON DU SANG RION	1 000,00 €
PST RUGBY (pour organisation finales départementales)	2 500,00 €
COMITE DU MEMORIAL LANDAIS	500,00 €
RADIO CAP A CAP	300,00 €
LES AMIS DES CHATS DU PAYS TARUSATE	4 500,00 €
FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS	2 500,00 €
ADAVEM	4191,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>332 437,00 €</b>

**Vote** : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Envoyé en préfecture le 18/04/2025

Reçu en préfecture le 18/04/2025

Publié le 19/04/2025

ID : 040-244000766-20250411-250411H1859H1-DE



**Laurent CIVEL**

*« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. »*